

## COLLECTIVITÉS



**Plan communal de sauvegarde (PCS)**



**Registre des personnes vulnérables**



**Sorties et voyages scolaires**



**Ouverture des écoles**



**Manifestations, activités physiques en extérieur**



**Transport d'animaux vivants**  
*(sauf destination abattoir ou vétérinaire)*



**Alcool sur la voie publique**



**Horaires pour les travailleurs du BTP**



**Organisation des malfaiteurs**



**Ouverture des lieux publics rafraîchis, piscines et parcs**

### ALERTE CANICULE

À activer

Assurer une prise de contact

À apprécier au cas par cas  
(selon le lieu)

Veiller aux conditions d'accueil  
(température)

À apprécier au cas par cas  
(selon le lieu)  
*dont accueil périscolaire*

Interdit entre 13h00 et 18h00  
*interdiction à toute heure du transport au-delà de 35°C sauf si camion climatisé*

Pas de restriction sauf décision municipale

Embauche possible à partir de 06h00 (au lieu de 07h00)  
*uniquement dans les communes de plus de 10 000 habitants*

Renforcement : extension des fréquences et horaires

Étendre les plages horaires

### CANICULE EXTRÊME

Renforcement du poste communal de commandement

Assurer un contact renforcé quotidien

À annuler

Possibilité d'adapter les horaires, le lieu d'accueil ou de fermer  
*(continuité pédagogique à assurer, lien avec IEN obligatoire)*

À annuler

*dont accueil périscolaire*

Interdit entre 13h00 et 18h00  
*interdiction à toute heure du transport au-delà de 35°C sauf si camion climatisé*

Interdiction sur décision municipale ou préfectorale

Embauche possible partir de 06h00 (au lieu de 07h00) pour les chantiers et travaux sur le domaine public + suspension activité extérieure du BTP de 13h00 à 21h00  
*uniquement dans les communes de plus de 10 000 habitants*

Renforcement : extension des fréquences et horaires

Étendre les plages horaires